

DIDAA

Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Autonome.

Demande d'Installation d'Assainissement Autonome (DIDAA) déposée dans le cadre d'une :

- ☐ demande d'urbanisme (permis de construire dans le cadre d'une construction neuve ou une réhabilitation, demande préalable,)
- ☐ réhabilitation de mon installation d'assainissement existante

Les procédures et de la redevance afférente à l'instruction de ce dossier sont disponibles dans le règlement de service sur le site internet de l'agglomération : www.gaillac-graulhet.fr

NB : le montant de la redevance suivant la délibération en vigueur est facturée au redevable (le demandeur) après la délivrance de l'attestation sur la conformité du projet.

Un dossier d'assainissement complet contribue à la bonne mise en œuvre du service pour une meilleure instruction des dossiers d'assainissement et d'urbanisme, (le cas échéant le dossier d'assainissement est à déposer en amont d'une demande d'urbanisme, voir liste des pièces à fournir au verso).

Particulier Madame ☐ Monsieur ☐ ☐ **Personne morale**

Demandeur (Nom et Prénom)* :

Date de naissance : ou N° SIRET :

Adresse personnelle (rue, lieu-dit, code postal, commune)* :

Téléphone* : Mail* :

- ☐ Le demandeur mandate et autorise la personne mentionnée ci-dessous, à compléter et signer cette demande pour toutes correspondances en dehors des décisions
(joindre obligatoirement le mandat correspondant)

Nom et Prénom :

Adresse complète (rue, lieu-dit, code postal, commune)* :

*à compléter obligatoirement

Situation du terrain concerné (Références cadastrales) Section(s) (ex : ZA) Parcelle(s) (ex : 84)

Adresse du lieu d'implantation de la filière *si différente de l'adresse personnelle* (rue, lieu-dit, code postal, commune) :

Type de résidence

- ☐ Maison individuelle
- ☐ Autres (atelier, commerce, gîte) :

Caractéristiques du bâtiment

Nombre de chambres actuelles et futures :

Nombre de personnes :

Occupation : ☐ Principale ☐ Secondaire : ____ sem/an

Descriptif de la filière d'assainissement, cocher les caractéristiques du projet choisi (soit la filière traditionnelle, soit la filière agréée, ainsi que l'évacuation des eaux traitées)

■ Filière traditionnelle	Ou	■ Filière agréée
<u>Prétraitement</u> Volume de la fosse toutes eaux :L Volume du bac à graisses :L <u>Traitement</u> ☐ Filtre à sable vertical drainé :m ² ☐ Filtre à sable vertical non drainé :m ² ⁽⁴⁾ ☐ Tranchées d'épandage :mL ⁽⁴⁾	ou ☐ Filtre compact : Équivalent Habitants (EH) ou ☐ Filtre planté (phytoépuration) : Équivalent Habitants (EH) ou ☐ Microstation d'épuration : Équivalent Habitants (EH)	
Nom / marque du système (à préciser) : Numéro d'agrément (à préciser) :		
Modalité d'évacuation des eaux traitées		
☐ Fossé privé vous appartenant ☐ Oui ☐ Non ⁽¹⁾ ☐ Fossé mitoyen ☐ Fossé départemental ⁽²⁾ ☐ Fossé communal ⁽³⁾		
☐ Drains d'infiltration _____ nombre x _____ mètres linéaires ⁽⁴⁾ ☐ Ruisseau ☐ Autres : _____		

Pièces à joindre en fonction du projet choisi

Pour tout projet :

- La DIDAA remplie et signée
- Un plan de masse avec le futur dispositif d'assainissement matérialisé à l'échelle ainsi que le réseau des canalisations jusqu'à l'exutoire
- Un plan de situation
- Si nécessaire, une autorisation de rejet des eaux traitées ^{(1), (2), (3) *}

Pièces complémentaires à fournir pour les autorisations d'urbanisme :

- Une étude hydrogéologique de définition, de dimensionnement et d'implantation de la filière
- Le plan d'aménagement intérieur de l'habitation, si vous l'avez en votre possession
- Si nécessaire, une autorisation de rejet de vos eaux traitées ^{(1), (2), (3) *}
- Le cas échéant, un mandat signé

* Formulaires téléchargeables sur le site www.gaillac-graulhet.fr

⁽¹⁾ Une autorisation de rejet est à demander auprès du propriétaire riverain.

⁽²⁾ Une permission de voirie est à demander au secteur routier dont vous dépendez (la demande est à adresser au Conseil Départemental 81).

⁽³⁾ Une autorisation de rejet au fossé communal est à demander à la mairie.

⁽⁴⁾ Une étude hydrogéologique de définition, de dimensionnement et d'implantation de la filière est à fournir obligatoirement

Dossier à adresser à :

Par courrier :

Communauté d'Agglomération Gaillac- Graulhet
 Direction Générale des Services Techniques
 Direction Eau et Assainissement
 BP 80133
 81604 GAILLAC Cedex

Par mail :

assainissementnoncollectif@gaillac-graulhet.fr

Fait le à

Signature du demandeur ou de son mandataire :